Bulletin officiel n°16 du 21 avril 2011

# Baccalauréat général

## Épreuve anticipée d'enseignement scientifique en série économique et sociale et en série littéraire

NOR : MENE1105935N
note de service n° 2011-039 du 24-3-2011
MEN - DGESCO A2-1

---

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; au directeur du service interacadémique des examens et concours d'Ile-de-France ; aux chefs d'établissement ; aux professeures et professeurs

---

Cette note de service est applicable à compter de la session 2012 des épreuves anticipées du baccalauréat, date à laquelle elle annule et remplace les notes de service suivantes :
- note de service n° 2001-231 du 7 novembre 2001 fixant les modalités de l'épreuve d'enseignement scientifique en série littéraire, à compter de la session 2002 des épreuves anticipées du baccalauréat ;
- note de service n° 2001-232 du 7 novembre 2001 fixant les modalités de l'épreuve d'enseignement scientifique en série économique et sociale, à compter de la session 2002 des épreuves anticipées du baccalauréat ;
- note de service n° 2002-107 du 30 avril 2002 relative au programme d'enseignement scientifique en série littéraire.

La présente épreuve est affectée du coefficient 2 et évalue l'enseignement de « sciences » des séries ES et L créé par l'arrêté du 27 janvier 2010 fixant l'organisation et les horaires des enseignements du cycle terminal des lycées, sanctionnés par le baccalauréat général.
Épreuve écrite anticipée
Durée 1 h 30
L'épreuve permet d'évaluer les connaissances des candidats, leur capacité à les utiliser en situation, ainsi que leur capacité à exploiter des documents et à argumenter.
La mobilisation des connaissances et la mise en œuvre d'un raisonnement critique reposent sur des questions scientifiques en relation avec la vie courante ou avec une question sociétale.
L'épreuve comprend trois parties. Deux parties ne peuvent pas concerner le même thème.
Partie 1 portant sur l'un des deux thèmes communs aux sciences de la vie et de la Terre et aux sciences physiques et chimiques : « Représentation visuelle » ou « Nourrir l'humanité »
L'évaluation porte sur les acquis de ces deux disciplines. Cette partie est notée sur 8 points.
L'élève doit présenter une argumentation scientifique portant sur des questions de société, sur les avantages et limites des avancées scientifiques et technologiques ou sur des problématiques de santé ou de développement durable. Il fait preuve d'esprit critique. Dans ce cadre, il est amené à mobiliser ses connaissances.

Cette réflexion prend la forme d'un commentaire rédigé et s'appuie sur un à trois documents, supports du questionnement et de la construction des éléments de réponse. Ces documents présentent des données scientifiques et/ou relatives à des faits d'actualité.
Partie 2 portant sur l'un des deux thèmes suivants :
- Le thème spécifique aux sciences physiques et chimiques, « Le défi énergétique ».
- Le thème commun aux sciences de la vie et de la Terre et aux sciences physiques et chimiques qui n'a pas fait l'objet de la question de la première partie.
L'évaluation porte sur les acquis de sciences physiques et chimiques. Cette partie est notée sur 6 points.
Partie 3 portant sur l'un des deux thèmes suivants :
- Le thème spécifique des sciences de la vie et de la Terre, « Féminin/masculin ».
- Le thème commun aux sciences de la vie et de la Terre et aux sciences physiques et chimiques qui n'a pas fait l'objet de la question des deux précédentes parties.
L'évaluation porte sur les acquis des sciences de la vie et de la Terre. Cette partie est notée sur 6 points.
Pour chacune des parties 2 et 3, le sujet peut s'appuyer sur des documents ou non. Le questionnement peut être ouvert et demander une réponse rédigée ou prendre la forme d'un questionnaire à choix multiple (dans ce cas chaque question est proposée avec au moins une réponse juste). Quelle que soit la forme adoptée, l'évaluation peut porter sur les connaissances et/ou leur utilisation ainsi que sur la mise en œuvre d'un raisonnement.

Épreuve orale de contrôle
Durée : 15 minutes ; temps de préparation : 15 minutes
Le sujet permet d'évaluer les compétences acquises par les candidats dans le cadre de questions de société, sur des problématiques de santé ou de développement durable et en lien avec les avantages et limites des avancées scientifiques et technologiques. L'élève est ainsi amené à mobiliser des connaissances et à mettre en œuvre un raisonnement au cours d'une interrogation dialoguée.
Le candidat choisit un des deux sujets proposés par les examinateurs. L'un porte sur l'un des deux thèmes communs du programme, l'autre porte sur l'un des thèmes spécifiques en sciences physiques et chimiques ou en sciences de la vie et de la Terre.
Chaque sujet comporte une question. Celle-ci s'appuie sur l'exploitation d'un ou plusieurs documents de nature variée (documents d'actualité issus des médias et/ou de publications scientifiques, textes historiques, images, enregistrements, résultats expérimentaux, etc.) présenté(s) au candidat après qu'il a choisi le sujet.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative
et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Jean-Michel Blanquer